Canada Province de Québec Comté de Gatineau Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 23 septembre 2019 à 17h53 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents tous les conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Avant l'ouverture de la séance extraordinaire, dûment convoquée par le maire, durant cette séance plénière (séance tenante), le maire demande si tous les membres sont d'accord d'ouvrir une séance extraordinaire à même cette séance plénière, après avoir été informé des sujets à traiter et étant donné l'urgence d'agir. Tous les membres se prononcent en faveur, renoncent expressément à l'avis de convocation écrite. Le maire déclare être en accord également, et ce, même si ce dernier avait au préalable convoqué cette séance extraordinaire.

En acceptant la séance extraordinaire et les sujets traités, le conseil se conforme à la loi, et plus précisément en vertu des articles 152 et 157 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de tous ses conseillers, qu'il y a quorum et la possibilité d'ouvrir officiellement la séance extraordinaire à 17h53 avec ces seuls points à traiter.

2019-09-103 Octroi de contrat - Réfection du Mont Cayamant

ATTENDU QUE la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 17 septembre 2019 à 15h31

ATTENDU QUE le résultat est le suivant :

Soumission

Soumissionnaires	
Récréenviro	119 009\$

Le montant indiqué est sans taxes.

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon propose et il est résolu, que la municipalité octroie le contrat de la réfection du Mont Cayamant à Récréenviro pour la réfection du Mont Cayamant exception faite de l'affichage et la signalisation.

Il est résolu d'affecter la totalité de la subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au montant de 63 905,90\$ et que la balance sera financée par la Municipalité compte tenu du fait que la municipalité voit à appliquer le plus possible d'autre forme de subventions et qu'elle sera en mesure d'y affecter de son surplus si besoin est. Il est également résolu de réserver une somme de 10% du total du coût du projet à titre d'imprévus.

2019-09-104 Octroi de contrat - Réfection du Mont Cayamant - affichage et signalisation

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission pour effectuer l'affichage et la signalisation aux normes de Rando-Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission

ATTENDU QUE la soumission du Pôle d'Excellence en récréotourisme est de 11 400\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de l'affichage et la signalisation du projet réfection du Mont Cayamant au Pôle d'Excellence en récréotourisme au montant de 11 400\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2019-09-105

Soumissions – Financement crédit-bail - camion 6 roues avec benne basculante et équipement de neige

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'achat d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipement de neige suivant la résolution 2018-12-141;

ATTENDU QUE le financement se fait par crédit-bail;

ATTENDU QUE les offres reçues pour le crédit-bail sont les suivantes :

Droit de véto 24-09-2019// 15h21

Soumissionnaires : Versements mensuels	Option 5 ans	Option 7 ans
Crédit Municipal et Manufacturier REXCAP Inc.	1 669,44\$	1 242,80\$
Crédit-Bail SPAR Inc.	1 670,69\$	1 239,18\$

ATTENDU QUE le budget nous permet de poursuivre notre projet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission de Crédit Municipal et Manufacturier REXCAP Inc. dont la soumission a été présentée conjointement avec la Banque Royale du Canada – division crédit-bail (financier contractuel), pour l'option cinq (5) ans, au montant de 1 669,44\$ mensuellement pour le paiement du camion. Il est également résolu d'autoriser Nicolas Malette, maire et Julie Jetté, directrice générale, à signer tous documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté		

Fermeture et levée de l'assemblée

Le point étant terminé, aucune période de questions étant donné l'absence de public, le président d'assemblée déclare la séance fermée officiellement à 17h59.

Nicolas Malette	Julie Jetté
Maire	Directrice générale
Approbation du Maire	
contre, suivant l'article 201 du procès-verbal est en accord av	du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par Code municipal, le maire confirme que le présent vec le fait que son contenu reflète adéquatement les eil lors de la séance concernée.